

Nous sommes un syndicat indépendant, qui s'implique durablement dans tous les domaines de la création pour que le mouvement dansé reste une force de la vie artistique.

- **Vigie de tous les auteurs chorégraphiques** •
- **Acteur et force de propositions sur tout le territoire** •
- **Editeur et créateur de contenus sur la profession de chorégraphe** •
 - **Porte-parole d'un corps de métier** •
 - **Représentant auprès des organisations professionnelles et syndicales** •
 - **Inventeur de débats d'idées** •
 - **Défenseur de la danse aujourd'hui** •



Adhésion Jumelée

Chorégraphes Associé.e.s, syndicat d'auteurs, est présent là où il est question de la place de l'auteur, de la danse, de son fonctionnement et de son avenir. **SYNAVI**, syndicat d'employeurs, représentent les structures de création indépendante.

Ce dispositif permet aux membres de *Chorégraphes Associé.e.s* de faire bénéficier une structure associative (compagnie) d'une **adhésion forfaitaire*** de **60€** pour l'année civile, au **SYNAVI**. Parce que les deux syndicats sont complémentaires et indispensables pour défendre les conditions de la création indépendante: adhérez à *Chorégraphes Associé.e.s* et permettez à la structure qui vous emploie de faire une **Adhésion jumelée** au **SYNAVI**.

Nom et Prénom	
Adresse	
Code Postal - Ville	
E-mail	
Téléphone	
Règlement	<input type="radio"/> chèque <input type="radio"/> prélèvement automatique*
membre de la SACD	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
Cotisation**	<input type="radio"/> 60€ <input type="radio"/> 30€ Autre :
Adhésion Jumelée SYNAVI	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON

* Remplir le mandat SEPA 2019 pour le prélèvement

** 60€ si vous êtes imposable / 30€ si vous êtes non-imposable

Coupon à renvoyer à *Chorégraphes Associé.e.s* par mail ou courrier



Adhésion Jumelée 2019 - SYNAVI

Coupon à renvoyer au SYNAVI 165 av de Saxe 69003 LYON avec votre **compte de résultat 2018** et votre règlement de **60€**. Ces éléments sont indispensables pour attester de la représentativité légale du SYNAVI en 2019.

Adhérer en ligne : <https://www.synavi.org/adherez.html>

nom de la structure <input type="radio"/> lieu <input type="radio"/> compagnie <input type="radio"/> autre :
N° siret (obligatoire)	
N°APE	
Convention collective (obligatoire)	<input type="radio"/> CCNEAC <input type="radio"/> CCNSVP
Nom et Prénom du chorégraphe	
Adresse	
Code Postal - Ville	
Région	
E-mail	
Téléphone	

**Mandat de prélèvement SEPA
2019**

Choisissez la tranquillité et
adoptez le prélèvement automatique !

Les prélèvements n'entraînent aucun frais supplémentaires. Ils permettent d'étaler les paiements et de soutenir efficacement le syndicat .

12 mois X 5€ = 60€*

OU

12 mois X 2,5€ = 30€*

*60€ si vous êtes imposable / 30€ si vous êtes non-imposable

Le mandat de prélèvement SEPA est le nouveau document officiel qui remplace désormais l'autorisation de prélèvement au niveau européen (SEPA).

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez :

A/ *Chorégraphes Associé.e.s* à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte .

B/ votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de *Chorégraphes Associé.e.s*. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Toute demande éventuelle de remboursement devra être présentée:

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Ce prélèvement sera récurrent et renouvelé tous les ans en janvier. Naturellement vous pourrez à tout moment le suspendre ou le modifier.

Remplissez le formulaire au dos, joignez obligatoirement un relevé d'identité bancaire (BIC/IBAN) et n'oubliez pas de cocher votre choix de cotisation.

Mandat à renvoyer avec le bulletin d'adhésion :

Chorégraphes Associé.e.s

Maison des Auteurs

7 rue Ballu

75009 Paris

